Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 057-215706474-20261028-28100610-DE

République Française
Département de la Moselle

**Ville de Serémange-Erzange**

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU VINGT HUIT OCTOBRE DEUX MILLE VINGT SIX**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué,
s'est réuni au Grand Salon de l'Hôtel de Ville en séance publique
sous la présidence de M. Serge JURCZAK, Maire

Nombre des Membres du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des Membres en fonction : 27

Nombre des Membres qui ont assisté à la séance : 21

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 24

Convoqués le 20/10/2026

PREND ACTE

**Etaient présents** : M. Grégory MOCA, Mme Anne Marie SECRETI, M. Abdelkarim KHACHEÏ, Mme Stéphanie BOHLER, M. Dominique DI MARCO, Mme Véronique DEMMER, M. Pietro VASCO, Mme Isabelle STELLITTANO, M. Pascal SEILER, Mme Béatrice DOEBLE, M. Thierry HENRY, M. Christophe FERRY, Mme Catherine SANGALETTI, Mme Aurélie GLANZ, Mme Camille ALONZI, M. Sacha RUYSSINCK, M. Alexis CESARO, Mme Nathalie BUCCI, M. Marian CHAUSSET et Mme Fanny MENTION.

**Absents ayant donnés pouvoir :**

M. Jean Baptiste GORETTI a donné pouvoir à M. Grégory MOCA
Mme Djouha JANOT a donné pouvoir à M. Dominique DI MARCO
M. Serge LEGRAND a donné pouvoir à M. Alexis CESARO

**Absents excusés :**
Mme Nicole WEBER est excusée.
Mme Pauline RICARD est excusée.
M. Laurent BERTAZZO est excusé.

**Secrétaire de séance :** M. Sacha RUYSSINCK

---

## Point n°10 : Approbation du rapport d'activité 2025 du SEAFF et du Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable.

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'approuver le rapport d'activité du SEAFF et du Syndicat Mixte de production d'eau potable pour l'année 2025. Le premier rapport porte sur le prix et la qualité du service public de l'eau et le second porte sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

Le rapport du SEAFF :
Le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement de Fontoy – Vallée de la Fensch (SEAFF) présente son rapport annuel 2025 relatif au prix et à la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement. En 2025, le syndicat regroupe 24 communes représentant 89 242 habitants.
Concernant l'eau potable, le réseau comprend notamment 425 km de conduites principales, 163 km de branchements particuliers et 26 573 compteurs. Le volume total d'eau fourni ou produit en 2025 s'élève à environ 3,37 millions de m³, pour un volume comptabilisé de 2,41 millions de m³. Le rendement du réseau ressort à 75,08 %, correspondant à des pertes évaluées à environ 841 000 m³, soit 24,94 % du volume distribué. Le service a par ailleurs réalisé 811 interventions sur le réseau au cours de l'année.

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 057-215706474-20261028-28100610-DE

Le prix de vente de l'eau a été maintenu à 1,80 € TTC/m³ en 2025, hors redevances et taxes. Les investissements réalisés au cours de l'exercice concernent principalement la réfection des réseaux, la rénovation électromécanique, la mise en place du système d'information et du schéma directeur ainsi que la réfection de bâtiments, pour un montant global de l'ordre de 1,66 M€.
S'agissant de l'assainissement, le service dessert environ 80 099 habitants. La station d'épuration de Florange dispose d'une capacité de traitement de 100 000 équivalents-habitants et la qualité de l'épuration est qualifiée d'excellente par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. Le réseau comprend notamment 521 km de réseaux communaux, auxquels s'ajoutent les réseaux syndicaux de transport et de collecte.
Pour Sérémange-Erzange, la population prise en compte est de 4 230 habitants. La redevance communale d'assainissement applicable en 2025 s'établit à 0,79 € HT/m³, à laquelle s'ajoutent les différentes composantes syndicales et réglementaires de l'assainissement.

Le rapport d'activité du Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable
Le Syndicat Fensch Lorraine assure la production et la fourniture d'eau potable à ses collectivités adhérentes. En 2025, son service alimente environ 213 000 habitants répartis sur 62 communes.
Au cours de l'exercice, le Syndicat a produit 6 497 802 m³ d'eau potable et acheté 657 881 m³ auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Longwy, soit un volume total mobilisé de 7 154 883 m³.
Le rendement du réseau atteint 98,91 % en 2025, contre 97,51 % en 2024. Les pertes sont évaluées à seulement 65 378 m³, soit 1,09 % du volume produit destiné à la distribution. Ce niveau traduit une performance particulièrement élevée du réseau de production et de transport.
La qualité sanitaire de l'eau est également satisfaisante : les contrôles réalisés font apparaître un taux de conformité de 100 % tant sur le plan bactériologique que chimique. Le rapport de l'Agence Régionale de Santé conclut ainsi à une eau produite en 2025 de bonne qualité.
Sur le plan financier, le tarif facturé aux collectivités adhérentes comprend en 2025 une part fixe de 0,40 €/m³ et une part proportionnelle de 0,41 €/m³, auxquelles s'ajoute une redevance de prélèvement et de coopération de 0,1032 €/m³. Le prix propre au service du SFL est ainsi fixé à 0,81 €/m³ pour l'année 2025, hors redevances.
Le Syndicat a réalisé en 2025 819 596 € de travaux, principalement consacrés à la rénovation des pompes et ouvrages (509 669 €), ainsi qu'aux bâtiments, à l'achat de matériel et à diverses opérations techniques.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de prendre acte des deux rapports d'activités.
VU l'article L 2224-5 du CGCT,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

PREND ACTE

Le Maire,
Serge JURCZAK